

Chargeant Monsieur **Victor Prudent TOPANOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement, de l'Intérim de Monsieur **Armand ZINZINDOHOUE**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique du **10 au 14 juin 2010** inclus.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU La loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU Le décret N°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **10 au 14 juin 2010** inclus, Monsieur **Victor Prudent TOPANOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte- Parole du Gouvernement, est chargé de l'Intérim du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le ..11..juin..2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Dr. Boni YAYI

AMPLIATIONS :

PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – GS/MJLDH.PPG : 4 – SGG : 2 – AUTRES
MINISTERES : 28 – DEPARTEMENTS : 6 - JORB : 1